

Les gens qui ont témoigné devant nous ne se sont pas limités à commenter les dispositions de l'Accord qui les concernent directement. Ils se réjouissent notamment de la signature par le Québec de la Constitution canadienne. Nous avons entendu des opinions au sujet des répercussions éventuelles de la clause de société distincte sur les droits des femmes. D'autres témoignages ont porté sur l'immigration ou ont exprimé des inquiétudes sur le danger que les programmes cofinancés n'aboutissent à des disparités régionales dans les services offerts. Nous avons pris bonne note de ces préoccupations, mais notre propos ici est de nous pencher surtout sur les parties de l'Accord qui touchent plus spécifiquement les territoires.

Les habitants du Nord croient que le manque de compréhension de ceux qui vivent au sud du 60e parallèle à l'égard des populations nordiques et de leur mode de gouvernement, explique, d'une part, qu'on a exclu le Nord des pourparlers constitutionnels de 1987 et, d'autre part, qu'on a adopté tant de dispositions au détriment des territoires.

Les constitutions sont les pactes fondamentaux par lesquels les individus acceptent de vivre en société. Elles doivent être justes et équitables, sans quoi la société ne saurait tenir. C'est dans cette optique que nous présentons ici le point de vue des Canadiens du Nord et les recommandations de notre Groupe de travail. Nous osons espérer qu'une fois mises en pratique, ces recommandations contribueront à un arrangement constitutionnel équitable pour toutes les collectivités qui composent le Canada.